

communiqué DE PRESSE

Lundi
5 octobre
2015

Appel à proposition : implantation d'une ferme permacole dans le Parc Naturel Urbain

Le champ de courses des Bruyères constitue un vaste espace naturel de 28 hectares au cœur de la ville prisé des promeneurs comme des sportifs. Afin de préserver ce poumon vert situé au cœur de la rive gauche à la charnière de 4 communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Petit-Quevilly), la Métropole Rouen Normandie va créer un Parc Naturel Urbain. Les orientations de la programmation du futur parc sont issues de la large concertation menée avec la population à l'automne 2013. Dans le cadre de ce projet, la Métropole recherche le futur exploitant et gestionnaire d'une ferme permacole¹ d'environ 2,5 ha qui sera implantée au sein du futur parc.

Chaque porteur de projet doit définir son propre projet qui doit être compatible avec les principes d'aménagement du parc tout en étant viable économiquement.

La conception du parc et les travaux d'aménagement seront confiés à un paysagiste, en cours de recrutement par le biais d'une procédure de concours dont les résultats seront connus en février 2016.

L'appel à candidature s'est révélé très fructueux puisque 44 dossiers ont été déposés venant de la France entière avec des paysagistes de grande renommée ainsi que des candidatures européennes : 2 équipes espagnoles, 2 anglaises et une belge.

4 équipes pluridisciplinaires ont été sélectionnées en juin 2015 : In Situ, Mutabilis, JNC International et Empreinte.

Les candidats travaillent actuellement à proposer un projet pour le Parc Naturel Urbain, devant respecter l'esprit de l'ancien champ de courses, les acquis de la concertation participative, et les enjeux propres à un grand parc naturel urbain de dimension métropolitaine (préservation de la biodiversité, conciliation des usages, qualité paysagère...).

Outre sa fonction économique, la ferme permacole devra jouer un rôle de vitrine de ces pratiques sur le territoire. Exemple dans la démarche de certification en agriculture biologique, la ferme devra également pouvoir organiser et développer des actions socio-éducatives de sensibilisation à l'agriculture urbaine ainsi que des formations auprès des agriculteurs, notamment sur les techniques de la permaculture et de l'agriculture biologique.

La Métropole prend en charge les investissements d'une partie des équipements qui composeront la ferme.

communiqué DE PRESSE

Les étapes de la procédure

Tous les candidats sont invités à se présenter à une réunion de questions/réponses qui se tiendra mi-novembre avec le jury. Ainsi, cet échange transparent permettra à tous d'aborder les points nécessitant des précisions en ayant un même niveau d'information.

Lors du premier trimestre 2016 se tiendront les auditions de chacun des candidats à l'issue desquelles le lauréat sera nommé. Le lauréat sera sélectionné selon trois critères principaux :

- l'adéquation entre le projet et l'équipe proposée : compétences professionnelles et expériences,
- l'adéquation entre le projet proposé et les objectifs de la Métropole et le programme du parc,
- La cohérence des comptes prévisionnels au regard du projet présenté.

Les porteurs de projet devront fournir un dossier de réponse comportant notamment la présentation de l'équipe, une note sur le projet d'implantation, et le phasage du projet.

Toutefois, les équipements prévus constituent une première proposition et seront affinés avec le lauréat. La Métropole pourra, à budget constant, adapter les équipements aux nécessités du projet. Les candidats devront fournir un dossier accompagné d'une présentation de l'équipe, d'une note sur le projet d'implantation, du phasage du projet, des comptes prévisionnels ainsi qu'un avis sur le projet de contrat de convention d'occupation temporaire du domaine public.

Comment candidater ?

Récupérer le dossier d'appel à proposition en envoyant un mail à

demat.urba@metropole-rouen-normandie.fr

Envoyer votre dossier de présentation de votre projet d'implantation avant le mercredi 6 janvier 2016 à 16h à l'adresse suivante :

Métropole Rouen Normandie
Département Urbanisme et Habitat - Direction de l'Aménagement et des Grands Projets
14 bis, avenue Pasteur - CS 50589 - 76 006 Rouen Cedex
Téléphone : 02 32 76 69 36

¹ Créée dans les années 70 en Australie par Bill Mollison et David Holmgren, la permaculture est un système conceptuel inspiré du fonctionnement de la nature. La permaculture cherche à concevoir des espaces et des installations humaines durables, harmonieux, résilients, économes en travail comme en énergie et productifs, à l'instar des écosystèmes naturels. Le mot permaculture est né de la contraction des termes « permanent » et « agriculture » mais aussi de l'expression « culture de la permanence ». Il s'agit de pratiquer une agriculture soutenable et d'avoir un usage éthique des terres. La permaculture repose d'ailleurs sur 3 principes éthiques simples : prendre soin de la Terre, prendre soin des Hommes, partager les ressources.